

PROCES-VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
22 juin 2023 à Eysins

69 communes membres, 46 présentes, 8 ont donné pouvoir à une autre, 9 excusées, 6 absentes, équivalent à 246 suffrages sur 311, la majorité absolue est à 124 suffrages. (70 personnes présentes).

Sont représentées, les communes de :

Arnex-sur-Nyon, Begnins, Bogis-Bossey, Borex, Bougy-Villars, Bremblens, Buchillon, Bursinel, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Chéserey, Coinsins, Coppet, Corbeyrier, Crans, Cuarnens, Denens, Dully, Echandens, Eclépens, Eysins, Féchy, Grens, Jouxens-Mézery, La Rippe, Lavigny, Le Vaud, Lussy-sur-Morges, Mies, Montagny-près-Yverdon, Montricher, Mont-sur-Rolle, Paudex, Penthaz, Perroy, Prangins, Pully, Rolle, Signy-Avenex, Tannay, Tolochenaz, Trélex, Vaux-sur-Morges, Vich, Villars-Sainte-Croix et Vuflens-le-Château.

Communes ayant donné pouvoir à une autre commune membre :

Commugny, Gingins, Givrins, Lutry, Moiry, Penthalaz, Saint-Prex et Saint-Sulpice.

Sont excusées, les communes de :

Allaman, Corseaux, Daillens, Founex, Genolier, Gimel, Rougemont, Syens et Yens.

Sont absentes, les communes de :

Aubonne, Essertines-sur-Rolle, Henniez, Lully, Mauraz et Mex.

Points forts de l'Assemblée générale

- Ratification de l'accord avec le Canton sur la nouvelle péréquation (NPIV)
- Présentation et ratification de la Convention Cybersécurité Canton-Communes

Ordre du jour

1. Introduction et souhaits de bienvenue
 2. Adoption de l'ordre du jour
 3. Ratification de l'accord avec le Canton sur la nouvelle péréquation (NPIV)
 4. Présentation et ratification de la convention Cybersécurité Canton-Communes
 5. Divers et propositions de l'assemblée
-

1. Introduction et souhaits de bienvenue

Le Secrétaire général ouvre la séance à 18h44 et salue toutes les personnes présentes.

Il passe la parole à M. Mario Charles Pertusio, Syndic d'Eysins, qui salue et souhaite la bienvenue à l'Assemblée. Il présente brièvement et avec humour la commune d'Eysins ainsi que les raisons qui l'ont amenée à adhérer à l'AdCV. Il tient également à saluer la mémoire de M. Kappeler, qui nous a quitté le 7 juin dernier et qui était un précurseur de l'AdCV.

M. Pertusio est chaleureusement applaudi.

2. Adoption de l'ordre du jour

M. Hautier remercie M. Pertusio et il propose de valider l'ordre du jour, qui est accepté à la majorité.

3. Ratification de l'accord avec le Canton sur la nouvelle péréquation (NPIV)

Le Président s'excuse pour son retard et remercie M. Hautier d'avoir pris l'initiative de démarrer cette AG.

Le Président s'adresse à l'assemblée pour un mot d'introduction. Une AG extraordinaire pour un accord tout sauf ordinaire. Depuis des années le comité se bat en faveur de l'autonomie des communes vaudoises. En quittant la table des négociations en 2020, refusant de signer un accord qu'elle jugeait insuffisant, l'AdCV s'est retrouvée en position de pouvoir agir pour une révision du système en profondeur. Votre comité, soutenu par les communes membres a continué le combat afin de pousser le Conseil d'Etat à revoir sa copie, notamment en soutenant l'initiative SOS communes. M. Buttin félicite une fois encore Mme Josephine Byrne Garelli et M. Pierre-André Romanens pour leur engagement. L'AdCV a poursuivi ses combats par d'autres actions concrètes, en soutenant par exemple les communes qui ont fait recours contre les décomptes de la FS et en organisant les 2^e Assises de la FS à Rolle. L'engagement du comité a permis de nombreuses réussites dans le cadre de ces négociations. Citons le

financement des factures cantonales en francs par habitants, le maintien d'une solidarité forte et équilibrée entre les communes, l'allègement du poids des augmentations de la FS (PCS) ou encore l'abandon des dépenses thématiques au profit d'une péréquation des besoins non manipulable.

Depuis début mai, le comité et plus particulièrement le Secrétaire général, ont eu à cœur de répondre par courriel ou par téléphone à toutes vos questions et organisé des séances d'information et d'échanges de manière à ce que toutes les communes membres de l'AdCV soient en mesure de se forger une opinion libre et éclairée sur la NPIV.

L'accord qui est soumis ce soir à votre approbation arrêtera enfin l'hémorragie dont souffrent de nombreuses communes vaudoises depuis trop longtemps. Par ailleurs, l'Etat reprendra à sa charge une part importante des augmentations de la FS (PCS), la participation des communes à l'augmentation des dépenses sociales cantonales sera ainsi divisée par deux dès 2026. Nous nous rapprochons ainsi du principe « qui commande paye » défendu par l'AdCV et l'initiative SOS Communes, puisque l'Etat devra supporter chaque année davantage le coût de ses choix de politique sociale.

Cet accord ne répond pas à toutes les demandes initiales de l'AdCV, mais il représente un ensemble de compromis et répond globalement à ses demandes historiques. L'AdCV poursuivra son engagement, restera attentive à l'autonomie communale et suivra de près la mise en œuvre de la NPIV.

Il remercie Mme Luisier Brodard - et le Conseil d'Etat - pour son ouverture envers les communes et son engagement de femme d'Etat.

En conclusion, le Président encourage les communes membres à ratifier cet accord historique. Il passe la parole à la Présidente du Conseil d'Etat.

Mme Luisier Brodard salue l'assemblée. Elle a plaisir de s'adresser aux communes membres de l'AdCV et de leur transmettre les salutations du Conseil d'Etat. Elle fait remarquer que leur priorité principale a été la discussion avec les communes.

Elle rappelle qu'on est dans une période très exigeante, face à des crises successives. Elle remercie les délégués de communes membres pour leur collaboration (Ukraine, énergie, inflation, logement). L'incertitude est partout. On doit être plus agile à tout moment. Elle remercie encore les membres présents de leur engagement, tout en soulignant leur statut de miliciens.

L'accord proposé à la ratification ce soir est un accord historique pour plusieurs raisons :

1. Après des années de discussions, qui ont pourri les relations Canton-Communes, nous sommes enfin parvenus à un accord équilibré
2. Il y a une année on n'aurait pas imaginé pouvoir signer un tel accord, elle remercie toutes les personnes qui se sont investies
3. Contrairement à l'accord de 2020, on a aujourd'hui une solution globale des flux financiers et de la péréquation
4. C'est le résultat du travail d'hommes et de femmes de bonne volonté, chacun a fait des concessions (Etat, UCV et AdCV)

Mme Luisier Brodard décrit les points forts de la NPIV, notamment le fait que les communes avantagées par le nouveau système se trouvent dans toutes les catégories (régions, capacité financières, etc.). Avec le nouveau système, les effets de bords (tels que le problème

rencontré par la commune de Mies par exemple) ne seront plus possibles. Le classement initial des communes en matière de capacité financière sera respecté après péréquation.

La Présidente du Conseil d'Etat rappelle que ce n'est qu'une étape. Elle-même est très attachée à l'autonomie communale.

Elle remercie l'assemblée de son attention en concluant : « Vive les communes et vive le Canton de Vaud ».

M. Buttin passe la parole au Secrétaire général de l'AdCV, qui remercie M. Fabio Cappelletti, adjoint à la Directrice des finances communales, de sa disponibilité et de sa proactivité pour les communes.

Le Président ouvre le débat avec l'assemblée.

M. Andreas Meyer, Syndic de Féchy : l'impôt cantonal va sans doute augmenter pour faire face à l'augmentation des dépenses sociales?

Mme Luisier Brodard répond : si la question est « est-ce que le Canton va avoir plus de charge qui seront répercutée sur les citoyens ? », on manque de la visibilité. Le Canton aura en effet moins de revenus (BNS, inflation, frais COVID), cela étant ce n'est pas le moment de diminuer les prestations sociales. Dans les réflexions du CE par rapport aux impôts, l'idée de la législature est de baisser les impôts des personnes physiques pour autant que la situation financière du Canton se maintienne.

M. Jean-Philippe Chaubert, Syndic de Paudex, informe qu'au sein de sa municipalité ils ont fait des simulations et qu'ils n'ont pas obtenu les mêmes résultats que le Canton. Il tient à remercier tous les acteurs de cette nouvelle péréquation, mais constate que ce compromis apporte des résultats très différenciés pour certaines communes. A Paudex, la situation ne change pas. Leur commission des finances propose 3 amendements et 1 proposition.

En l'état, la commune de Paudex refuse cet accord et engage les membres de l'AdCV à en faire autant.

Mme Monique Choulat Pugnale, Syndic de Rolle. Elle remercie également tous les acteurs de cette NPIV, néanmoins à Rolle on n'est pas satisfait.

Par exemple, le calcul des ressources péjore les finances de la commune. Rolle ne veut plus subir d'effets de bord. Mme Choulat Pugnale garde espoir d'un dénouement favorable avec le recours au TF. A son sens, pour ratifier l'accord, il aurait fallu que le Canton ait été plus généreux, qu'aucune commune n'ait été perdante, que l'Article 10. n'ait plus été mentionné. L'unilatéralité est inacceptable.

M. Pierre-Alain Schmidt, Syndic de Mies. A lui-même été un fervent contradicteur de la péréquation actuelle. Il précise que l'acceptation de l'accord n'aura pas d'effet sur les recours. Il mesure la déception de Paudex et de Rolle, mais rappelle que la politique est l'art des possibles. M. Schmidt votera oui car même si l'AdCV ne ratifie pas l'accord, cela ne changera rien. Il souhaite la paix et la collaboration et c'est un fait aujourd'hui avec cet accord. On doit reconnaître la situation particulière des villes et faire avec. L'accord ne nous bloque pas, on pourra encore discuter. Il vaut mieux accepter cet accord aujourd'hui et travailler à obtenir une déclaration de principe concernant la réforme de l'OCDE notamment, il faudra se battre pour obtenir cette manne de la part de Canton. Mais également les financements que la Confédération pourrait verser aux Cantons pour la prise en charge des subsides des primes d'assurance maladie. Restons attentifs à ce que ces gains du Canton soient retournés aux communes.

M. Buttin précise que l'accord prévoit des discussions dans le futur. Certes, concernant Rolle, 2023-2024 sont des années qui seront encore comptabilisées avec l'ancien système. L'AdCV en rediscutera en comité.

M. Jean-Pierre Mitard, Municipal de Buchillon (avec pouvoir de Saint-Prex), salue la transparence de la péréquation et les travaux du comité ainsi que le fait que l'AdCV soit restée à la table des négociations. Il note cependant quelques points négatifs dans cet accord :

1. l'effet sur les finances communales est cosmétique, l'accord ne résout en rien les problèmes des communes
2. le principe du « qui commande paye » n'est toujours pas respecté
3. on parle de discussions prévues entre Canton et communes, mais rien n'est défini sur les millions que le Canton recevra de la confédération avec GLOBE. Il estime qu'il faut faire une proposition de répartition à 50%-50%
4. une répartition des charges de l'augmentation de la PCS est mentionnée, mais rien n'est dit sur les baisses éventuelles

M. Mitard fait un constat stratégique : voter oui, c'est affaiblir l'initiative SOS communes, c'est donner carte blanche au Canton. Les communes n'auront plus rien à dire et ne pourront plus rien faire. Nous ne pourrions plus nous plaindre. Voter oui à contre cœur est le pire des choix. Il propose de réagir maintenant : votons non et donnons le pouvoir au comité de l'AdCV de continuer le combat. Le Canton a entendu les communes mais ne les a pas comprises.

M. Gérard Produit, Syndic de Coppet et membre du comité de l'AdCV intervient. Aujourd'hui le débat est de dire que jusqu'en 2024 on va vivre sous le régime de l'ancienne péréquation, non maîtrisée et injuste. Mais la NPIV c'est pour 2025. Si on refuse l'accord, cela veut dire qu'on veut garder l'ancienne péréquation. La nouvelle NPIV consacre le financement des factures cantonales en francs par habitant. Le Canton de Vaud compte 300 communes, il faut qu'une majorité de communes soit satisfaite et vote. Effectivement il faut veiller à la répartition équitable de GLOBE.

Il y a de bonnes choses dans cet accord. De toute façon, les communes paieront toujours. Le comité de l'AdCV s'est battu pour faire en sorte que ses membres soient rapidement gagnants. L'effet des villes est amoindri avec le franc par habitant.

M. Pierre Stampfli, trésorier de l'AdCV, invite à soutenir l'accord et interpelle la Présidente du Conseil d'Etat : lors de la conférence de presse, elle a indiqué que cet accord était une étape, quelles seront les prochaines étapes ?

M. Gil Reichen, Syndic de Pully, informe l'assemblée que la position de sa municipalité n'est pas pour la guerre avec le CE. L'accord est sans aucun doute le résultat de personnes de bonne volonté et il comporte beaucoup de points positifs, notamment une grande avancée avec le franc par habitant. Le problème réside dans les « moins », pour faire une pesée des intérêts. Quelques exemples :

- le principe de la solidarité à 80% : la solidarité n'est absolument pas contestée, mais ce taux est excessif.
- péréquation des ressources : le principe est bon, mais les éléments du calcul sont fictifs (revenus fiscaux standardisés). Avec 10 Mios à 80%, Pully contribue au système avec des montants qu'elle n'a pas.

Pully est face à un mur et ne peut pas voter oui ce soir. Le Canton n'a pas mis assez, notamment pour les villes, il faut une injection verticale. L'effort du Canton n'est pas suffisant du tout.

M. Robert Middleton, Syndic de Crans (avec pouvoir de Gingins) va voter pour. Il faut bien réfléchir si on vote non, on va continuer à vivre avec l'ancienne péréquation. Il y a quelque chose sur la table, il faut être réaliste.

Mme Myriam Gaillard Houriet, Municipale de Bougy-Villars : Il n'y pas de bon accord. Mieux vaut un mauvais accord qu'une bonne guerre.

M. Thierry Reymond, Municipal de Jouxens-Mézery. Tous les éléments mis en avant par Pully ont été discutés en municipalité, qui a par contre décidé de voter oui. Il attire toutefois l'attention sur le fait qu'il faudrait mettre des garde-fous en bas de l'accord.

M. Pierre-Alain Lunardi, Municipal de Montagny-près-Yverdon et membre du comité de l'AdCV. Il a travaillé depuis 2014 sur la péréquation pour la facture policière. En ratifiant l'accord on donne un signal fort pour l'avenir et les suites à donner en discussion politique. Il faut accepter des compromis.

M. Pierre Siegwart, Syndic de Vufflens Château : personne ne comprend le système actuel. Le nouveau système est enfin un peu plus compréhensible, ce n'est pas idéal mais on va entrer dans une ère plus intelligente. Il faut avoir une vision globale pour toutes les communes. Être intelligent et voter oui.

M. Jerome de Benedictis, Syndic d'Echandens, député et membre du comité SOS commune, approuve les remarques de M. Schmidt, il y a quelque chose à faire, notamment prendre des mesures en cas de baisse de la FS. Cet accord isole la FS de tout le système, mais les communes perçoivent encore l'équivalent de 28 % d'impôts pour le Canton. A ses yeux, refuser cet accord reviendrait à garder le système actuel, à envoyer l'initiative SOS communes devant le peuple et à ouvrir une brèche au taux unique. Ce qui serait négatif.

M. Mario Charles Pertusio, Syndic d'Eysins, souhaite défendre le CE. L'accord est un bon accord, car ce n'est que le début d'une nouvelle histoire, il y a eu des différences dans le passé, il y en a encore et il y en aura toujours.

M. Buttin informe l'assemblée que toutes ces questions ont été débattues au sein du comité, qui s'est finalement uni en faveur de la signature de l'accord. Certes, cet accord n'est pas parfait, l'AdCV avait demandé plus. L'accord entrera en vigueur en 2025. De nouvelles discussions se feront. Tous les cinq ans au maximum l'accord doit être revu. L'AdCV sera attentive à la suite.

Le Président propose de passer au vote : les membres du comité sont chargés d'être scrutateurs.

Favorable : 208 / 250

Défavorable : 42 / 250

Abstention : 0

L'accord est ratifié par l'assemblée à 83% des voix exprimées.

Mme Luisier Brodard reprend la parole, remercie l'assemblée pour le débat nourri et pour son vote favorable. Elle a entendu ce qui a été discuté et souhaite continuer de manière constructive. On ne pourra malheureusement pas contenter toutes les communes.

Concernant l'autonomie communale, la Présidente du Conseil d'Etat relève que la situation est très compliquée, notamment parce que de nombreux députés demandent des appuis du

Canton. Plus il y aura ce genre de demandes, moins les communes seront autonomes. Le Canton est au cœur de toutes ces demandes.

Au sujet du taux unique, il y a eu une très courte majorité contre au Grand Conseil, Mme Luisier Brodard a été surprise. Des alternatives à ce nouveau système peuvent venir plus tard, mais il faudrait reprendre tout de zéro.

Le comité de l'AdCV est en discussion avec le CE concernant l'OCDE. On parle globalement de 50 Mios potentiels.

Le subside aux assurances maladie, dépend de la modélisation qui sera retenue. La Confédération est sur un programme d'économie. Baisse de l'argent mis sur le trafic ferroviaire par exemple. Le CE y est très attentif et est actif dans les discussions qui ont lieu à Berne.

La présidente du Conseil d'Etat est chaleureusement applaudie par l'assemblée. M. Buttin lui remet un cadeau et elle file au Congrès PLR à Prangins.

4. Présentation et ratification de la convention Cybersécurité Canton-communes

Le Président passe la parole à M. Pierre-Alain Lunardi qui résume la convention à l'assemblée (voir les slides 10 à 13 de la présentation sur le site de l'AdCV, : <https://www.adcv.ch/assemblees-generales-2023-fr19162.html#article-19248>). Il passe ensuite la parole à M. Raoul Sanchez pour le côté technique.

Il explique les slides 14 à 16 de ladite présentation. Bien que la variante choisie soit celle où le Canton vient en aide aux Communes, le GT a privilégié l'autonomie communale. Ce choix a été principalement fait pour des raisons financières. Le coût des variantes 2 et 3 étaient trop élevé.

M. Lunardi reprend la parole pour expliquer les éléments essentiels de la convention, expliqués en slide 17 ainsi que la facturation aux communes visible sur la slide 18. Les communes membres uniquement de l'AdCV recevront une facture de l'AdCV, les autres recevront de l'UCV.

Le Président ouvre le débat.

M. Franco Cetrangolo, Municipal d'Eclépens, demande par qui seront facturées les communes qui sont membres de l'UCV et de l'AdCV ? Elles recevront une facture de l'UCV uniquement.

M. Leonardo Scapozza, Municipal de Grens, demande quelle est la valeur ajoutée de cette convention pour une commune qui a fait des efforts préalables et reçu le label Cybersafe ? Le label et la convention ne portent pas sur la même chose. En effet, la convention vise principalement à mettre à disposition des communes une force d'intervention en cas de cyberattaques. Le label a quant à lui une portée préventive.

Sans autres questions, M. Buttin propose de passer au vote.

La convention est ratifiée à la majorité (projet et financement), sans abstention.

5. Divers et proposition de l'assemblée

Néant.

M. Pertusio, Syndic des lieux, propose de rapidement aller prendre l'apéritif avant la pluie.

Pour le PV : Miriam Perraudin

La séance est levée à 20h48

Calendrier 2023

Assemblées Générales et événements

- 7 septembre 2023 - Rencontre de l'AdCV à Mont-sur-Rolle
 - 30 novembre 2023 à Givrins - Assemblée générale
-

Annexes (documents consultables sur notre site)

- Communiqué de presse du 22 juin 2023
- Présentation de l'AdCV